



Programme financé par
l'**UNION EUROPÉENNE**



**IEVP
CTMED**
LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
EN MÉDITERRANÉE

Note aux Bénéficiaires et partenaires concernant l'éligibilité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et autres taxes

Appel à projets stratégiques

PROGRAMME BASSIN MARITIME MEDITERRANEE 2007-2013

Date: novembre 2012



Tous les Bénéficiaires et Partenaires de Projets (PP) doivent suivre les dispositions prévues à l'article 3.7 du Contrat de Subvention - Conditions Particulières, qui complètent l'article 14.2 de l'Annexe II « Conditions Générales » (**version 2011**).

Conformément à la règle générale, toutes les taxes, y compris la TVA, seront considérées inéligibles, à moins que le Bénéficiaire/PP ne puisse démontrer qu'il ne peut pas récupérer la TVA et que les règlements applicables autorisent la prise en charge des taxes. De plus, le Bénéficiaire/PP ne devra pas démontrer qu'il ne peut pas récupérer les taxes s'il se trouve dans l'une des situations visées à l'article 14.7. de l'Annexe II « Conditions Générales ».

Cette condition doit être déclarée par le Bénéficiaire/PP dans la « Déclaration sur le statut TVA » pendant la phase de négociation.

L'Auditeur Externe devra contrôler la fiabilité de cette déclaration quand il vérifie le Rapport Intérimaire et le Rapport Final.

Puisque la règle établie dans l'Accord Financier (art 8.1) signé entre chaque **Pays Partenaire Méditerranéen (PPM)** et la Commission européenne exclut la prise en charge de taxes, impôts et autres charges (y compris la TVA et les taxes équivalentes), les Bénéficiaires/PP provenant des PPM ne peuvent pas inclure de tels coûts dans leur budget ni mentionner les dépenses liées.

Si l'Auditeur Externe détecte de tels coûts dans toute pièce justificative justificatif, il devra les indiquer dans ses conclusions comme des coûts inéligibles.

Le Bénéficiaire/PP situé dans un PPM peut prendre contact avec le Point de Contact National (les coordonnées sont disponibles sur www.enpicbmed.eu/fr/contacts) afin d'accéder aux procédures d'exemption/refinancement établies dans leur pays.
